

DELIBERATION CAC025-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2021-067 du 25 mai 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique le 20 septembre 2021

Objet de la délibération : Procès-verbal du Conseil académique du 19 mai 2021

Le conseil académique réuni le 28 septembre 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le Procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 59 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique.

Olivier HUISMAN

*Le Directeur général des services,
Pour le président et par
délégation*

Signé le 30 septembre 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire.

Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 30 septembre 2021

Ua

PROCÈS-VERBAL

Conseil académique plénier
19 mai 2021

*Soumis au vote du Conseil
académique du 28 septembre 2021*

UA

Ua

U/A

UA

Le Conseil académique de l'Université a été réuni à distance le mercredi 19 mai 2021 à 9h32, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Connecté
MALLET Sabine Vice-présidente Formation et Vie Universitaire	Connectée
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Connecté
ALLAIN Magali	Connectée
ALLAIN Philippe	Connecté
AMIARD Stéphane	Connecté
BARBE Valérie	Connectée jusqu'à 10h25, puis donne procuration à Monsieur RULENCE
BARICHARD Vincent	Connecté
BATY Benoît	Absent
BERTIN-ROCHE Pascale	Connectée
BIENVENU Roselyne	Excusée
BLANCHARD Philippe	Connecté
BLIN Camille	Excusée, donne procuration à Monsieur DOUESNEAU
BOISSON Didier	Connecté
BOUIS Sylvie	Connectée
BRÉARD Dimitri	Excusé, a donné procuration à Monsieur HELESBEUX
BROCHARD Joy	Excusée, a donné procuration à Monsieur MARCHAND
BUFFA Vincenzo	Connecté
CAMUS Sandra	Excusée, a donné procuration à Monsieur ALLAIN
CANEVET David	Connecté
CARROUE Equinoxe	Excusée, donne procuration à Monsieur DOUESNEAU
CHUREAU Véronique	Connectée
CLERE Nicolas	Excusé, a donné procuration à Madame LIBOUBAN
COADOU Franck	Excusé, a donné procuration à Madame BOUIS
COEFFE Vincent	Connecté
COISGAUD Jessica	Absente
DANON Sem	Absente
DAUCÉ Bruno	Connecté
DELALEU Frédéric	Absent
DENECHERE Yves	Connecté
DOUESNEAU Guewen	Connecté
EL BICHR M'Barka	Absente
EVEILLARD Matthieu	Connecté
FAYET Bastien	Absent
FOUCHER Fabrice	Absent

GARNIER Coraline	Absente
GRATTON Emmanuel	Excusé, a donné procuration à Monsieur RULENCE
GRIMAUULT Virginie	Excusée, a donné procuration à Madame ALLAIN
HELESBEUX Jean-Jacques	Connecté
HOWA Hélène	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
JUSSIEN Christelle	Connectée
LABOURET Robin	Connecté
LAGARCE Frédéric	Absent
LAHEURTE Cyrille	Excusé
LAMBERT-WIBER Sophie	Excusée, a donné procuration à Monsieur SEJOURNE
LANDÈS Claudine	Connectée
LE NAN Frédérique	Excusée
LIBOUBAN Hélène	Connectée
LONG Martine	Connectée
LOURTIS Valentin	Absent
MAKHLOUTAH Aline	Connectée
MALLEGOL Patricia	Excusée
MANN Etienne	Connecté
MARCHAND Célestin	Connecté
MARTINEZ Carmen	Connectée
MATHIEU Elisabeth	Connectée
MOJTAHID Meryem	Excusée
MOREL-BROCHET Annabelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur DENECHERE
NAUDIN Carole	Excusée
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Monsieur SIMONEAU
PARÉ Albert	Absent
PELOILLE Manuelle	Connectée
PELTIER Didier	Excusé
PERCHEPIED Laure	Connectée
PICHON Matthieu	Absent
PIRAUX Arthur	Connecté
POINT Laëtitia	Absente
PRUNIER Delphine	Absente
RAMOND-ROQUIN Aline	Excusée
ROSSI Carla	Excusée, a donné procuration à Monsieur MARCHAND
ROUGER Manuel	Absent
ROUSSEAU Audrey	Excusée
ROY Pierre-Marie	Excusé, a donné procuration à Monsieur SIMONEAU
RULENCE David	Connecté
SÉJOURNÉ Bruno	Connecté

TAXIL Bérangère	Connectée
TESSIER Axel	Connecté
TRAVIER Sandrine	Connectée
VAUDEL Gwenaëlle	Connectée
VIGNON-BARRAULT Aline	Excusée, puis connectée à 9h50
YVARD Jean-Michel	Connecté

Membres invités à titre consultatif connectés :

HUISMAN Olivier, Directeur général des services

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par le Président, connectés :

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de droit, économie, gestion

GROLLEAU Françoise, Vice-présidente International

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des Sciences

LEVILLAIN Eric, CNRS, Université d'Angers

MENARD Christine, Directrice du SUIO-IP

PANTIN François, Directeur de l'IAE Angers

MANGEARD Patrice, Directeur de l'IUT

MENARD Christine, Directrice du SUIO-IP

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1.1 Interdiction d'accès aux locaux de la Faculté de Droit Economie Gestion et du service commun de la documentation et des archives -Saint-Serge	1
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Académique	1
2.1 Procès-verbal du Cac du 13 avril 2021 – vote	1
3. Vie de l'établissement	1
3-1 Présentation des axes du PIA4.....	1
4. Enseignement et vie étudiante	7
4-1 Cadrage de l'offre de formation en Master (Stages).....	7
4-2 Projet d'offre de formation globale	9
4.2a Architecture globale de l'offre de formation.....	9
4.2b Liste des L.P. intégrant les B.U.T.	10
4-3 Nouvelle offre de formation du premier cycle.....	10
4.3 a Faculté de droit, économie, gestion.....	11
4.3 b UFR ESTHUA Tourisme et Culture	11
4.3.c IUT	11
4.3.d Faculté des lettres, langues et sciences humaines	11
4.3 e Faculté de Santé	11
4.3 f Faculté des Sciences.....	11
4.3. g Ecole supérieure d'agriculture (ESA)	12
4.3. h IRCOM	12
4.3. i Université Catholique de l'Ouest.....	12
5. Question diverses	12
1. ANNEXE : diaporama de la séance du 19 mai 2021	12

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 14h30.

À l'ouverture de la séance du 19 mai 2021, 56 membres sont présents ou représentés (81 membres en exercice, 41 membres présents, 15 procurations).

1. Informations

1.1 Interdiction d'accès aux locaux de la Faculté de Droit Economie Gestion et du service commun de la documentation et des archives -Saint-Serge

Monsieur ROBLÉDO explique qu'un nouvel arrêté d'interdiction d'accès aux locaux de la faculté de droit économie et gestion et du service commun de la documentation des archives sur le site de saint Serge a été pris.

Cet arrêté, d'une durée de 30 jours, concerne une personne récidiviste, pour de mêmes faits de harcèlement qu'une première fois, sur une autre étudiante. Un signalement au procureur a été effectué.

Monsieur LABOURET demande pourquoi il n'est pas possible de prévoir une durée d'interdiction d'accès aux locaux plus importante.

Monsieur ROBLÉDO répond que cela correspond à la période maximale prévue par la réglementation. Cet individu n'est par ailleurs pas étudiant à l'Université d'Angers, il n'est en conséquence pas possible de le convoquer en section disciplinaire des usagers.

Monsieur LABOURET demande si les étudiantes agressées ont pu bénéficier d'un accompagnement, notamment pour déposer plainte.

Monsieur ROBLÉDO répond par l'affirmative et ajoute que l'Université d'Angers a effectué à chaque fois un signalement auprès du procureur.

Monsieur DANIEL précise que les étudiantes ont été prises en charge par la direction de la Faculté de droit, économie, gestion, les services administratifs correspondants et les services de sécurité. L'étudiante concernée a par ailleurs terminé ses examens et n'aura plus besoin de revenir à la Faculté de droit, économie, gestion.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Académique

2.1 Procès-verbal du Cac du 13 avril 2021 – vote

L'approbation du Procès-verbal est reportée au Conseil académique du mardi 15 juin 2021.

3. Vie de l'établissement

3-1 Présentation des axes du PIA4

Monsieur ROBLÉDO explique que l'établissement souhaite répondre aux appels à projets proposés, dans la mesure où ils s'inscrivent dans les objectifs politiques de l'établissement et proposent des axes sur lesquels l'Université souhaite se positionner ou s'est déjà positionnée.

Un certain nombre d'éléments du PIA4 pouvaient faire écho à des réflexions que l'Université d'Angers a déjà menées, notamment sur des points abordés lors de séminaires concernant la future offre de Masters.

Un certain nombre de contraintes sont associées à la réponse à cet appel à projets qui est assortie d'un cahier des charges précis (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Deux objectifs majeurs sont associés à cet appel à projets. Le premier objectif est d'encourager la différenciation entre établissements d'enseignement supérieur, en reconnaissant davantage les différentes formes d'excellences dont ils font preuve.

Le second objectif est d'accompagner des projets ambitieux dits de transformation des établissements.

Ces réflexions doivent être envisagées dans le cadre d'un site, et non d'un réseau, qui correspond à la Comue Angers Le Mans. Le site ne peut pas être uniquement circonscrit à l'échelle de l'Université d'Angers.

L'enveloppe dédiée à cet appel à projets s'élève à 800 millions d'euros. Elle est partagée de moitié entre les sites IDEX et ISITE et les autres établissements et sites universitaires.

3 vagues sont prévues. La première date butoir est fixée au 10 juin 2021, une seconde date est prévue en octobre 2021 et la troisième date début 2022.

La Comue s'est fixée l'objectif de rendre une réponse pour la première date, le 10 juin 2021.

Concernant les dossiers qui auront été sélectionnés le 10 juin 2021, les porteurs de ces dossiers pourront être auditionnés les 9 et 10 septembre 2021.

Monsieur ROBLÉDO précise le contexte d'organisation de la réponse au PIA4 par la ComUE Angers Le Mans (*diapositive 8*).

Les deux Universités ont toutes les deux été lauréates d'un appel à projets dans le cadre des EUR, ont un NCU commun et des projets communs.

Les 2 établissements sont parties prenantes, avec le CHU d'Angers, le CH du Mans et de Laval, dans le cadre du réseau SAM qui consiste à allier la recherche clinique à la recherche fondamentale et propose de la recherche en ingénierie.

Un appel à projets commun a été lancé, dans lequel 24 projets ont été retenus.

Le cabinet CMI a accompagné l'Université (*diapositive 9*). L'objectif est la création d'une « grappe d'EUR » évolutive et pérenne à 10 ans. Cette grappe d'EUR n'est pas, à ce stade, arrêtée définitivement.

Il s'agit dans un premier temps de démontrer la pertinence de la réponse apportée sur un certain nombre de critères de l'appel à projets tout en envisageant dès à présent les évolutions à venir.

Cette évolution se fait l'écho d'un certain nombre de séminaires organisés en interne, à l'Université d'Angers, concernant le portage et l'évolution du lien entre la formation et la recherche. Les EUR ont notamment été portées par un potentiel recherche important. Même si l'objectif n'est pas de conduire l'ensemble d'une promotion jusqu'au doctorat, il conviendra d'asseoir en grande partie la thématique formation sur la thématique recherche.

Un certain nombre d'entretiens et de consultations ont déjà été menés. 7 groupes de travail ont été organisés, du 7 au 25 mai 2021, constitués autour des 3 axes du projet.

Monsieur ROBLÉDO précise que 2 axes sont bien définis. Le 3^{ème} axe est en construction. Il ne s'agit pas d'un axe structurant, mais d'un axe d'accompagnement des deux premiers axes.

Le projet s'intitule INTEGRAAL (**INTE**rnational **GRA**duate institute **Angers Lemans**) (diapositive 10).

L'Axe 1 a pour objectif de construire un dispositif commun de 2^{ème} et 3^{ème} cycle qui affirme la signature scientifique de la Comue Angers Le Mans et qui lui assure une visibilité à l'échelle nationale et internationale.

L'Axe 2 permettra de développer des partenariats entre les acteurs socio-économiques et académiques alignés sur les thématiques d'excellence de la Comue.

Le 3^{ème} Axe concernera la gouvernance. Il ne s'agira pas d'un axe spécifique à cet appel à projets. Les dispositifs de gouvernance déjà envisagés dans le cadre la Comue seront mis en place, c'est-à-dire en activant le Conseil d'administration, le Sénat académique et les déclinaisons plus opérationnelles, identifiées comme des pôles de coordination ou des composantes communes. Différents éléments ont été imaginés, même s'ils n'ont pas encore été définis très précisément dans les statuts. L'objectif sera de bénéficier d'une strate très opérationnelle, force de propositions sur des enjeux que pourrait porter la Comue. Ces éléments devront être définis plus précisément.

L'Axe 1 est constitué de 3 niveaux : graduate institute / graduate schools / graduate programs.

Un graduate institute va regrouper les graduate schools. Il représentera l'échelon de la construction et du déploiement de la politique générale de l'organisation commune de l'offre de formation master et doctorat.

Monsieur ROBLÉDO précise la définition des graduate schools et graduate programs (diapositive 11).

Les graduate programs seront construits en cohérence avec les thématiques de recherche mais également en lien avec les formations déjà en place ou qui pourraient être imaginées dans certaines composantes.

Les graduate Schools pourront ensuite comporter un ou plusieurs projets de graduate programs.

L'offre devra partir des champs d'excellence des deux Universités (diapositive 12).

Le PIA4 s'appuie sur les appels à projets précédents, notamment sur celui des EUR. Les graduate programs ou les graduate schools doivent avoir un soutien important des EPST qui peuvent accompagner des unités de recherche porteuses des programmes.

La définition peut sembler restrictive, mais il s'agit d'un critère extrêmement important dans la recevabilité des projets remontés.

La notion de taille critique du nombre d'enseignants-chercheurs et de chercheurs pourra également être mise en avant dans le dispositif, tout comme des critères plus quantitatifs en termes de production scientifique.

L'objectif des graduate programs ne sera pas uniquement d'accompagner les étudiants vers une formation doctorale, l'objectif est l'insertion professionnelle des étudiants à l'issue de ces formations.

Les cours seront plutôt dispensés en Anglais au sein des graduate programs.

Monsieur ROBLÉDO présente la photographie actuelle du montage du dispositif dans le cadre de l'axe 1 (diapositive 13).

4 graduate schools sont envisagées, déclinées en 8 graduate programs.

Deux graduate programs sont déjà en place sur le domaine de l'acoustique au Mans, un autre est en place à l'Université d'Angers « Molecular Materials for organic electronics and photonics ».

Les graduate programs indiqués avec des contours en pointillé correspondent à ce qui sera mis en place rapidement si la Comue est retenue pour cet appel à projets.

D'autres graduate programs pourront être déployés sur une période de 10 ans. Les marges de manœuvre sont importantes dans ce cadre.

La Comue a fait le choix de proposer un nombre relativement limité de graduate schools. Les contours de ces graduate schools ont été définis de façon à concerner beaucoup de domaines de formations des 2 universités.

L'université sera très à l'écoute des graduate programs qui pourraient être portés dans le cadre des disciplines SHS.

Monsieur ROBLÉDO présente les objectifs de l'Axe 2 concernant les partenariats socio-économiques et académiques, renforcés sur l'excellence (diapositive 14).

A partir du programme régional existant Fil'Innov, qui accompagne les chercheurs sur la valorisation de la recherche, chaque graduate school disposera d'une cellule-partenariat pour amplifier la collaboration public-privé.

Le plan de développement de la formation continue avait identifié 3 cibles. La 3ème cible consistait à proposer des formations, dites continues ou professionnelles, très ancrées sur la dynamique ou la performance scientifique d'un certain nombre de laboratoires.

Cette réponse s'intègre également dans un écosystème, avec des pôles de compétitivité, comme le végétal, des techno campus, comme l'acoustique au Mans ou l'électronique à Angers. Les liens avec ces écosystèmes seront intégrés dans la réponse.

Il conviendra d'intégrer dans le portage de cette réponse les partenaires concernés, comme les EPST, la SATT, les partenaires académiques, comme l'institut agroalimentaire, l'ENSAM etc... La réflexion devra être menée les prochains jours.

Monsieur ROBLÉDO présente le calendrier de présentation de cet appel à projets. Le projet est présenté pour information au Conseil académique du 19 mai 2021 et au Conseil d'administration du 20 mai 2021. La réponse n'est pas encore assez aboutie pour être soumise au vote.

La réponse à cet appel à projets fera l'objet d'un vote par les membres du Sénat académique de la Comue réunis le 8 juin 2021.

Monsieur SEJOURNE explique qu'il avait dans un premier temps été destinataire d'un document moins complet que la présentation qui vient d'être réalisée. Il n'avait pas compris pourquoi les

équipes potentiellement concernées par les axes de ces graduate schools n'avaient pas été sollicitées.

Le concernant, il a été attentif à l'item « risque et assurance » dans la mesure où il avait été développé d'un point de vue recherche dans le cadre de Panorisk entre les

Universités de Le Mans et d'Angers. Au vu de la présentation, il comprend que cette partie des SHS concernera uniquement l'Université de Le Mans et pas celle de l'Université d'Angers.

L'université est en phase de réflexion sur les Masters. Il cite le Master « law and finance » qui traite de la réglementation financière et aurait pu intégrer la réflexion sur cet item. Puisque l'Université d'Angers ne sera pas concernée par les items dévolus au Mans, il en déduit que la réflexion sur les Masters peut s'engager de façon totalement indépendante de ce qui est développé ici.

Monsieur ROBLÉDO répond que la réflexion sur les Masters peut s'engager indépendamment de ce qui est prévu dans le cadre de la réponse à l'appel à projets. Concernant le graduate program cité, il est porté par l'Université de Le Mans. Ce portage n'interdit pas l'association d'une équipe angevine si ce projet fait écho à des dynamiques mises en place. Le portage politique de ce graduate program est assuré par Le Mans.

Si la réflexion est bien aboutie sur un certain nombre de masters, en respectant différents critères comme la proposition de l'anglais, et si le soutien peut être possible auprès des EPST, il sera possible de proposer d'autres graduate programs. Cela peut permettre la définition d'une trajectoire sur le modèle de niveau master qui s'appuie sur une dynamique recherche.

Il encourage les composantes à envisager, si elles le souhaitent, l'évolution future de l'offre de master vers un graduate program.

Monsieur DELNESTE estime que la réflexion de Monsieur SEJOURNE est très pertinente. Le projet « Child studies » est porté par les Universités d'Angers et du Mans. Il comprend que dans le cadre de la réponse à l'appel à projets, c'est l'Université d'Angers qui portera le graduate program.

Monsieur ROBLÉDO répond que le degré de mixité de la coopération n'est pas le même concernant « child studies » ou « risque et assurance ».

Les affichages précisés sur la diapositive 13 permettront d'identifier où seront inscrits les étudiants, même si les offres de formation apparaîtront dans les deux établissements. Il ne sera pas possible de passer par la Comue pour accréditer une offre de formation. Cette offre de formation est inscrite dans le cadre de chaque établissement.

L'Université d'Angers sera attentive à être partie prenante de la réflexion des deux programmes cités.

« Child studies » est porté par TEMOS, qui a pour tutelle Angers et Le Mans. Le projet « risque et assurance » fait en revanche partie de deux laboratoires différents.

Monsieur ROBLÉDO sera attentif à ce que la réflexion soit menée par les deux établissements dans le cadre des graduate programs, pour lesquels les compétences de chacun des établissements peuvent être mobilisées.

Monsieur DAUCE a des interrogations concernant l'affichage induit par cette présentation. Il estime qu'il s'agit d'une structuration en silos. 4 silos principaux sont proposés, s'appuyant sur une certaine forme d'excellence, alors que l'appel à projets s'intitule l'excellence sous toutes ses formes. Il a le sentiment d'avoir vu des éléments plutôt traditionnels, habituels à l'université.

En dehors des silos, il se demande comment il est possible d'assurer un effet d'entraînement sur les autres domaines scientifiques. Le concernant par exemple, il se demande comment il pourra participer à ces différents silos.

Il aurait souhaité la possibilité d'instaurer des ponts avec les domaines absents de cet appel à projets. Différents domaines sont laissés de côté et ils n'auront pas d'autres périmètres pour participer et collaborer à cette forme d'excellence.

Monsieur ROBLÉDO répond qu'il s'agit d'une excellence sous toutes ses formes, en cohérence avec le soutien des PIA.

Dans le PIA4, il conviendra d'asseoir la réponse sur des sujets de nature extrêmement différentes, comme les Equipex, les Labex, et tous les objets d'excellence qui ont été soutenus depuis le PIA1. C'est dans cette perspective que l'excellence sous toutes ses formes a été déclinée, et non pas dans le cadre d'une définition plus académique.

La Comue a fait le choix de travailler sur la dimension Master-Doctorat pour axer sa réponse. Ce choix fait écho au projet d'offre de formation en master et il permet de compléter le panel des outils déployés à l'échelle des Universités d'Angers et de Le Mans.

Le graduate institute pourra permettre la mise en relation de travaux sur l'interdisciplinarité. La Comue fait le pari qu'en gagnant en expertise, en montrant l'efficacité du dispositif, d'autres graduate programs vont pouvoir se décliner dans le temps. Un effet d'entraînement est espéré. Cela correspond à ce qui va être proposé dans la politique d'offre de Master. Sur le modèle de l'EUR Lumomat, l'objectif est de déployer ce modèle de construction à l'échelle d'autres domaines.

Il reconnaît que la notion de silo peut sembler assez prégnante, tel que cela figure sur la diapositive présentée. Cela ne traduit pas tous les processus transversaux présents dans chacune des graduate schools et des graduate programs sur les dispositifs d'accompagnement des étudiants, d'accueil, de soutien à la mobilité etc...

Monsieur DAUCE estime qu'il faudrait davantage montrer cette ouverture, en termes d'affichage. Il a le sentiment que le graduate institute regroupe les graduate schools, avec un fonctionnement en autarcie. L'affichage n'est pas satisfaisant si la finalité est d'abonder une majorité de disciplines.

Monsieur ROBLÉDO répond que cela fera l'objet de la partie « gouvernance » qui doit encore être travaillée pour définir l'organisation et l'animation des différentes strates. Concernant les graduate programs, les porteurs seront les responsables pédagogiques qui sont très impliqués pour la partie master.

Concernant les graduate schools, les directeurs de laboratoire, de composantes seront impactés.

Les domaines d'expertise devront être déclinés dans le graduate institute. Les éléments ne sont pas encore actés à ce jour.

Un document de travail identifie les objets communs qui existent entre les différents graduate schools.

Monsieur MANN estime pertinent que la réponse à l'appel à projets propose les programmes déjà mentionnés dans le PIA3, pour permettre d'avoir une réponse favorable dans le cadre du PIA4.

Néanmoins, beaucoup d'actions sont menées dans le cadre de l'international, différentes activités sont menées dans plusieurs masters d'autres disciplines que celles qui sont

présentées. Il serait intéressant de montrer que les projets mis en avant dans ce cadre seront déclinés dans d'autres domaines. Il espère que cela sera précisé dans le document de 25 pages qui doit être produit.

Madame GROLLEAU, responsable du projet à l'échelle de l'Université d'Angers, a conscience que beaucoup d'actions sont réalisées, notamment sur la dimension internationale. Les 2 Universités ont fait le choix de s'aligner sur des modèles des EUR basés sur de l'excellence. Pour être crédible, il n'est pas possible de définir un projet trop large. A titre de comparaison, l'Université de Nantes développe 4 graduate schools pour un nombre d'enseignants chercheurs bien supérieur à celui des deux Universités.

4 graduate schools sont proposées par la Comue et 10 programmes, dont 8 nouveaux programmes.

Elle a conscience que certains collègues vont être déçus de ne pas voir apparaître leur graduate program. Ils pourront néanmoins bénéficier d'effets d'entraînement et de tous les dispositifs qui seront mis en place si la Comue obtient le financement du PIA4, que ce soit sur l'axe 1 ou l'axe 2.

C'est l'occasion d'améliorer l'internationalisation des formations dans tous les domaines.

Des ponts pourront se faire entre graduate schools. Elles ne sont pas toutes thématiques. Certaines bénéficient d'un périmètre assez large.

Le projet a vocation à profiter à l'ensemble des formations de type Master qui souhaitent s'internationaliser ou qui le sont déjà.

Monsieur CANEVET souhaite faire part de son avis concernant les intitulés pour la chimie. Il lui semble important que l'identité de chaque graduate program soit claire pour que les forces de ces programmes puissent être identifiées. Les intitulés Lumomat et chimie pour l'optique électronique organique sont très clairs et très bien ciblés. L'intitulé actuel pour Le Mans est trop large. Il sera nécessaire d'être plus spécifique pour que les compétences et les spécificités du Mans soient réellement mises en évidence, à savoir chimie fine et polymère.

Madame GROLLEAU précise que les noms des programmes ne sont pas encore définitifs. Ils n'apparaissent pas non plus pour l'acoustique. Risque et assurance va également changer d'intitulé. Certains programmes sont nouveaux et d'autres sont déjà existants. Initialement, molécules et matériaux faisaient partie de Polymath. Les intitulés sont encore susceptibles d'évolution.

Monsieur SEJOURNE demande si le programme risque et assurance est porté par les disciplines SHS ou par les mathématiciens au Mans.

Madame GROLLEAU répond que le programme est porté par Monsieur MATOUSSI, qui est mathématicien. Le programme n'est pas inscrit dans les disciplines SHS. Elle encourage les enseignants-chercheurs de l'Université, intéressés par cette thématique à entrer en contact avec Monsieur MATOUSSI.

4. Enseignement et vie étudiante

4-1 Cadrage de l'offre de formation en Master (Stages)

Madame MALLET présente ce point.

Elle rappelle que les membres du Conseil académique réunis le 13 avril 2021 avaient adopté le cadrage de l'offre de formation en master à l'unanimité.

Les membres du Conseil d'administration réunis le 15 avril 2021 ont demandé la suppression de la phrase imposant la durée des stages en master : « *il est demandé qu'un minimum de 6 mois de stage soit proposé à tous les étudiants sur l'ensemble de leur master (hors vacances scolaires), dont un minimum de 8 semaines en M1.* »

Après de longues discussions, le cadrage de l'offre de formation en master a été voté avec la suppression de la phrase citée.

Madame MALLET fait part de la nouvelle proposition :

« Il est demandé que, dans la mesure du possible, un minimum de 6 mois de stage soit proposé à tous les étudiants sur l'ensemble de leur master, dont un minimum de 5 semaines en M1. Si l'organisation pédagogique de la formation ne le permet pas, ce stage devra être remplacé par un mémoire de recherche ou un dossier. »

Monsieur DENECHERE remercie les membres du Conseil d'administration pour leur remarque concernant les stages. La nouvelle proposition lui semble plus adaptée.

Il précise que ce n'est pas tant l'organisation pédagogique de la formation qui ne permet pas de proposer un stage d'une certaine durée, mais l'objectif même de la formation.

Monsieur SEJOURNE est d'accord avec la remarque de Monsieur DENECHERE. Ce n'est pas nécessairement l'organisation pédagogique de la formation qui ne permet pas l'organisation de stages, mais, parfois, l'incapacité des entreprises à accueillir des stagiaires. Il est complexe d'obtenir des stages dans certaines spécialités.

Compte tenu de la nouvelle formulation, il estime que ce texte n'a plus aucune valeur contraignante.

Madame MALLET répond que l'objectif est que les formations permettent aux étudiants de faire des stages. Les étudiants doivent être en mesure de s'insérer dans le monde du travail à la sortie de leurs études. Il faut donc leur permettre de réaliser un maximum de stages.

Elle a conscience que cela est plus complexe pour certains Masters, davantage orientés recherche et pour lesquels le laboratoire n'a pas les moyens d'offrir une gratification à tous les étudiants. Il est possible de réaliser un mémoire de recherche dans le laboratoire, ou en lien avec le laboratoire.

Le texte proposé a une valeur davantage incitative que contraignante.

Madame LONG estime que l'objectif de valorisation des stages est très positif. Concernant la formulation, elle a en revanche l'impression que « dans la mesure du possible » s'applique au minimum de 6 mois et non pas au minimum de 5 semaines en M1. Dans les formations qu'elle organise, des stages de 3 semaines sont proposées en M1 et il sera très difficile de proposer une durée de 5 semaines. Elle a compris l'esprit de la proposition.

Monsieur ROBLÉDO est convaincu par la pertinence de proposer un maximum de stages aux étudiants. Après différents échanges, la durée des stages initialement imposée est apparue trop complexe à mettre en œuvre dans certaines formations.

L'objectif reste d'afficher une volonté de renforcer la proposition de stages, en tenant compte des Masters qui ont une finalité davantage recherche. Le cadrage doit orienter l'offre de formation vers différents objectifs. Il cherche à allier une acquisition de compétences par les actes pédagogiques traditionnels mais aussi par le biais d'un stage, qui peut revêtir différentes formes.

Monsieur MANN se réjouit que la formulation soit peu contraignante. Dans les préparations aux concours d'enseignement, comme les Masters MEEF pour le CAPES ou l'agrégation, il n'est pas possible de faire 6 mois de stage avec un concours à préparer à l'issue du M2. Les étudiants ont des stages dans les établissements, mais pas d'une durée de 6 mois.

Madame MALLET précise que les Masters MEEF ne sont pas portés par l'Université d'Angers mais par celle de Nantes. Ils ne sont en conséquence pas concernés par le cadrage actuel proposé.

Le cadrage de l'offre de formation en Master est approuvé, incluant les nouvelles propositions concernant les stages. Cette décision est adoptée à la majorité avec 49 voix pour et 7 abstentions ; un membre s'est connecté en cours de séance ; un membre connecté n'a pas pris part au vote.

4-2 Projet d'offre de formation globale

4.2a Architecture globale de l'offre de formation

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle précise les évolutions demandées par les composantes pour le nouveau contrat 2022-2028 (*diapositive 18*).

Elle explique également les restructurations et les réorganisations, qui concernent l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture et la Faculté des Sciences. L'ESTHUA demande notamment une mention hors nomenclature (*diapositive 19*).

Elle précise les suppressions de formation ainsi que les créations demandées (*diapositive 20*). La Faculté des LLSH demande la création du Master études sur l'enfance, qui correspond à une mention hors nomenclature.

Concernant la création de la LP préparateur en pharmacie, elle s'inscrit dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales. Un dossier de DEUST technicien préparateur en pharmacie a été déposé et validé par le ministère. Ce DEUST deviendra une licence professionnelle dans le contrat à venir.

Concernant les créations demandées par les partenaires, la création demandée par l'UCO « métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles » reste à confirmer. Des échanges sont encore en cours entre l'ESTHUA et l'UCO. Il faut s'assurer que cette nouvelle formation n'entre pas en concurrence avec celles proposées par l'ESTHUA, voire l'IUT.

Madame LONG demande des précisions sur les deux mentions hors nomenclature proposées.

Madame MALLET répond que des arrêtés de 2014 fixent la nomenclature des mentions des diplômes. Les universités doivent se conformer à cette liste, communiquée par le ministère. A chaque fois qu'une université souhaite proposer un autre intitulé que celui contenu dans la liste, elle doit en formuler la demande auprès de la DGESIP. Il faut accompagner cette demande d'une fiche RNCP. La procédure est assez complexe.

Le Master études sur l'enfance est une formation transversale. Les intitulés actuels restreignent le champ de la formation.

La mention dérogatoire demandée par l'ESTHUA permettra de rendre plus lisible leur offre de formation. La mention de Licence sciences sociales actuelle n'est pas assez précise, par exemple.

Madame MATHIEU demande des précisions concernant la licence Art, proposée par l'ESTHUA. Le domaine arts, lettres et langues relève plutôt de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Elle demande si des collaborations sont prévues entre les deux UFR.

Madame MALLET répond que la licence sciences sociales de l'ESTHUA propose un parcours Culture, Patrimoine et Tourisme. L'objectif est de diviser la mention sciences sociales en 2 et de transformer des parcours en mentions. Les formations restent les mêmes. Lorsque les dossiers d'autoévaluation « champs de formation » ont été rédigés, l'ESTHUA a participé à la rédaction sur le domaine Arts, Lettres et Langues. Ce champ est partagé par l'ESTHUA et la Faculté des LLSH.

Monsieur HUISMAN précise qu'en raison du contexte sanitaire, les établissements de la vague C ont été décalés d'un an pour l'accréditation. En conséquence, le ministère a réajusté toutes les accréditations des autres vagues. L'accréditation va être prolongée d'1 an pour tous les établissements appartenant à la vague B, dont l'Université d'Angers. Le prochain contrat aura ainsi une durée de 6 ans et non pas de 5 ans (2022-2027 et non pas 2022-2026).

L'architecture globale de l'offre de formation est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 54 voix pour et 1 abstention ; 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4.2b Liste des L.P. intégrant les B.U.T.

Madame MALLET présente la liste des L.P qui vont intégrer les B.U.T., au niveau de la troisième année (diapositive 21).

6 B.U.T. sont proposés et seulement 3 L.P. seront intégrées d'office à ces B.U.T.

Les autres licences professionnelles sont actuellement maintenues, même si elles pourront être conduites à intégrer les B.U.T. au cours du prochain contrat.

Des interrogations persistent concernant l'insertion des étudiants diplômés de BTS dans cette troisième année de B.U.T.

La liste des licences professionnelles de l'I.U.T. intégrant les Bachelors Universitaires technologiques est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 48 voix pour et 1 abstention ; 8 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4-3 Nouvelle offre de formation du premier cycle

Madame MALLET explique que les fiches DA04 ont été renseignées par les différents responsables de formation.

La rédaction de ces fiches était moins complexe que celle exigée pour les fiches AOF voici 5 ans.

Les fiches devaient principalement indiquer l'évolution de l'offre de formation, en tenant compte de l'évaluation de l'HCERES transmise un peu tardivement.

Les évolutions seront explicitées dans le document DA02 qui sera proposé au vote du Conseil académique du mardi 15 juin 2021 (*post-séance : la date du Conseil académique est finalement le 14 juin 2021*).

Les fiches seront déposées sur la plateforme HCERES entre le 25 et le 28 mai 2021.

Madame MALLET précise que la DEVEC a rédigé un texte commun concernant les licences qui vont proposer un parcours accès santé, c'est-à-dire la majorité des licences proposées à l'Université.

En l'absence de questions, Monsieur ROBLÉDO demande aux membres du Conseil académique de s'exprimer par l'intermédiaire d'un vote.

4.3 a Faculté de droit, économie, gestion

La nouvelle offre de formation du premier cycle de la Faculté de droit, économie, gestion est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 51 voix pour et 2 abstentions ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4.3 b UFR ESTHUA Tourisme et Culture

La nouvelle offre de formation du premier cycle de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 51 voix pour et 2 abstentions ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4.3.c IUT

La nouvelle offre de formation du premier cycle de l'IUT est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 51 voix pour et 2 abstentions ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4.3.d Faculté des lettres, langues et sciences humaines

La nouvelle offre de formation du premier cycle de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 51 voix pour et 2 abstentions ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4.3 e Faculté de Santé

La nouvelle offre de formation du premier cycle de la Faculté de Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 51 voix pour et 2 abstentions ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4.3 f Faculté des Sciences

La nouvelle offre de formation du premier cycle de la Faculté des Sciences est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 51 voix pour et 2 abstentions ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4.3. g Ecole supérieure d'agriculture (ESA)

La nouvelle offre du premier cycle des formations proposées en partenariat avec l'école supérieure d'agriculture est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 51 voix pour et 2 abstentions ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4.3. h IRCOM

La nouvelle offre du premier cycle des formations proposées en partenariat avec l'IRCOM est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 51 voix pour et 2 abstentions ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4.3. i Université Catholique de l'Ouest

La nouvelle offre du premier cycle des formations proposées en partenariat avec l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 51 voix pour et 2 abstentions ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

5. Question diverses

Madame MALLET explique que le ministère est en train de réfléchir à la mise en place d'une plateforme « trouver mon Master », sur le modèle de la plateforme « Parcoursup ». Cela permettra ainsi aux étudiants de pouvoir formuler des vœux et d'avoir connaissance de l'ensemble des Masters proposés. Il sera possible pour les différentes universités de rendre leur réponse dans les mêmes périodes aux étudiants. La plateforme ne devrait pas être mise en place avant l'année 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 11h45.

**Le Président de
l'Université d'Angers,**
Christian ROBLÉDO

La vice présidente de la CFVU
Sabine MALLET

**Le Directeur général des services
de l'université d'Angers**
Olivier HUISMAN

1. ANNEXE : diaporama de la séance du 19 mai 2021

Conseil Académique plénier du Mercredi 19 Mai 2021

Ordre du jour :

1. Information
2. Approbation du procès-verbal du CAC
3. Vie de l'établissement
4. Enseignement et vie universitaire
5. Questions diverses

1. Information

1.1 Interdiction d'accès aux locaux de la Faculté de Droit Economie Gestion et du service commun de la documentation des archives - Saint-Serge

1.1 Interdiction d'accès aux locaux de la Faculté de Droit Economie Gestion et du service commun de la documentation des archives -Saint-Serge

- La Faculté de Droit Economie Gestion a été informée d'un cas de harcèlement de l'une de ses étudiantes par une personne extérieure à l'Université.
- Cette personne extérieure a déjà été accusée de harcèlement par une autre étudiante, des arrêtés d'interdiction des locaux ont été pris à son encontre le 18 octobre 2019, le 21 novembre 2019, puis le 17 février 2020.
- Au regard de la gravité des faits rapportés, des arrêtés d'interdiction des locaux d'une durée de trente jours ont de nouveau été pris et un signalement au procureur va être effectué.

2. Approbation du procès-verbal du CAC

2.1 Procès-verbal du CAC plénier du 13 avril 2021– VOTE

3. Vie de l'établissement

3-1 Présentation des axes du PIA4 – Information

4^e programme

d'investissements d'avenir (PIA 4)

Réponse à l'appel à projets ExcellencES

Angers - Le Mans

/ MOTS CLÉS / ACCUEIL / AGILITÉ / ATTRACTIVITÉ / CAMPUS / CONTINUUM LMD / DIFFÉRENCIATION /
DOCTORAT / FORMATION-RECHERCHE / ENTREPRISE ENVIRONNEMENT /
EXCELLENCE / GRADUATE INSTITUTE / GRADUATE SCHOOL / GRADUATE PROGRAM /
INTERFACE / INTERNATIONAL / INNOVATION / INSERTION / PARTENARIAT / SERVICES /
TECHNOPOLE / TERRITOIRE / TRANSFORMATION



Nouvel Appel à Projets de l'ANR



L'appel à projets
« **Excellence sous
toutes ses formes** »

- ▶ Il encourage la **différenciation** entre établissements d'enseignement supérieur en reconnaissant davantage les différentes formes d'excellence dont ils font preuve en remplissant les missions que leur fixe la Loi.
- ▶ Il vise à soutenir les **projets ambitieux de transformation** des établissements d'enseignement supérieur, pour les aider à atteindre, à l'échelle de leur site et à travers la mise en œuvre de la stratégie qu'ils ont choisie, les meilleurs standards internationaux.
- ▶ Il est doté d'une enveloppe de **800 M€**.

Logique de site et non de réseau 3 vagues, date butoir le 10 Juin 2021 à 11h

Audition éventuelle des porteurs de projet les 9 et 10 septembre 2021

25 pages et des annexes avec parcimonie (dont **1 fiche identité de l'établissement porteur**)

Réponse au PIA4 portée par la COMUE UA-LMU

Potentiel UA + LMU

38 000 étudiants

770 doctorants

1 900 EC et C

1 409 BIATSS

42 unités de recherche dont

28 unités mixtes avec des EPST

1 Campus de l'innovation

CAP Europe

- 2 Ecoles Universités de recherche (PIA3) (IA-GS en acoustique et Lumomat en chimie des matériaux)
- NCU Thélème porté en commun
- Projets communs : CPER, Etoile, Hyp13
- Réseau SAM
- AAP commun en 2020 (24 projets retenus)

Réponse au PIA4 - Méthodologie

Accompagnement par le cabinet CMI qui a conduit plus d'1 quinzaine d'entretiens avec des collègues de UA et LMU entre le 26 avril et 10 mai.

En trajectoire : la création d'un *graduate institute GI* commun

➔ Création d'une « grappe d'EUR » évolutive et pérenne à 10 ans

L'enjeu : définir le potentiel et les thématiques sur les deux sites

Un découpage thématique réalisé en gardant un filtre d'excellence

Du 7 au 25/05 : **7 groupes de travail en lien avec les 3 axes du projet**

Projet INTEGRAAL : 2 axes structurants

INTEGRAAL = INTERnational GRADuate institute Angers Lemans

Axe 1

Construire un dispositif commun de 2 et 3^{ème} cycle qui affirme la signature scientifique de la Comue UA-LMU et qui lui assure une visibilité à l'échelle nationale et internationale.

Axe 2

Développer des partenariats entre les acteurs socio-économiques et académiques alignés sur les thématiques d'excellence de la Comue.

Un axe transversal pour la mise en place d'une gouvernance agile et cohérente, déclinée sur les objets cibles. Construire progressivement une Comue forte qui soutient la dynamique de développement des 2 universités selon les orientations du projet ExcellencES.

Projet INTEGRAAL

Un *Graduate Institute* qui regroupe les *Graduate Schools* (GS). C'est l'échelon de la construction et du déploiement de la politique générale de l'organisation commune de l'offre de formation master et doctorat.

- ***Graduate School (GS)*** Une GS regroupe, autour d'une ou plusieurs unités de recherche, l'ensemble de la formation doctorale dans son domaine thématique, les masters et, parfois, la 3e année de licence. Elle assure la mise en œuvre opérationnelle des formations sous forme de *Graduate Programs* (GP) en relation avec les unités de recherche et les composantes de l'Université.
- ***Graduate Program (GP)*** Un GP est un programme d'enseignement intégrant les formations du master (et parfois du L3) au doctorat sur une thématique ciblée soutenue par des compétences reconnues en recherche. Chaque GP se caractérise par un contenu pédagogique fortement lié à la recherche, des méthodes pédagogiques originales adaptées à un public ciblé de haut niveau (enseignement en anglais, capacité d'engagement et d'autonomie), une sélectivité à l'entrée, un accompagnement individuel des étudiants.
- **Une *Graduate School* peut comporter plusieurs *Graduate Programs*.**

AXE 1 – Offre *Graduate* en partant des champs d'excellence des deux universités

- Annoncer une trajectoire et une structuration commune autour des thématiques de recherche d'excellence des deux sites.
- Une offre de formation par la recherche Graduate à l'échelle de la ComUE pour le cycle 2 et 3 caractérisée par une forte intégration internationale, une approche multidisciplinaire, une employabilité élevée et une innovation pédagogique élevée.
- Faire gagner en attractivité sur le plan international - étudiants, chercheurs, partenaires socio-éco. et académiques – avec des dispositifs spécifiques d'attractivité (micromaster, bourses, mobilités étudiants, EC et C, accueil de qualité et cours de langue, alumni...), coopérations internationales renforcées...
- 3 niveaux : *Graduate Institute, Graduate Schools, Graduate Programs*

Graduate Institute ComUE

4 Graduate School :

Acoustic

Smart Materials and applications

Plant Sciences and technologies

Societal challenges

8 Graduate Programs from 2021 :

Angers University

Le Mans University

Operational

Sept. 2022

Sept. 2023

New potential GP after 2025

EUR PIA 3

GP 1

EUR Acoustic

GP 2

GP Molecular Materials for organic electronics and photonics

EUR Lmomat

GP Molecules and Materials

GP Nanomed

Erasmus mundus



GP Plant Health

GP Seed Biology

GP Biotechnologies

GP Child studies

GP Risk and Assurances

GP SHS

AXE 2 – Partenariats socio-économiques et académiques renforcés sur l'excellence

A partir du programme régional existant Fil'Innov qui accompagne les chercheurs sur la valorisation de la Recherche, **chaque GS disposera d'une cellule-partenariat** pour amplifier la collaboration public-privé. Associant ingénieurs filière et enseignant-chercheurs, cette cellule aura pour mission:

- ❑ **D'optimiser les activités classiques de valorisation** (stages, projets étudiants, alternances, montages de thèses Cifre,...), tout en proposant de **nouvelles offres innovantes telles que des projets pré-doctoraux, de la pré-maturation, des chaires étudiantes...** un véritable accompagnement des étudiants en mode projet tout au long du cursus M et D.
- ❑ **De gérer les relations** entre les entreprises, les laboratoires, les étudiants, les services administratifs universitaires, la SATT Ouest Valorisation et les services de formation continue. Elles travailleront de concert avec les pôles de compétitivités et les Technocampus de la Région, avec un ancrage possible dans les Technocampus Electronique, Acoustique et Matière.

Calendrier

Université d'Angers	Comue UA-LMU
CAC 19 mai 2021	Sénat académique 08 juin 2021
CA 20 mai 2021	

Présentation de l'AAP par CMI en conseil de gouvernance le 14 avril 2021

Présentation en réunion Continuité RI le 04 mai 2021

GT International : vendredi 07 mai 2021

GT Gouvernance (2 équipes présidentielles) : mercredi 12 mai 2021

GT Innovation : vendredi 21 mai 2021

POUR INFORMATION

4. Enseignement et vie universitaire

4-1 Cadrage de l'offre de formation en Master (Stages) – VOTE

4-2 Projet d'offre de formation globale – VOTE

4-3 Nouvelle offre de formation du premier cycle - VOTE

4-1 Cadrage de l'offre de formation en Master (Stages)

Le Cadrage de l'offre de formation en master est adopté à l'unanimité avec 59 voix pour lors du Conseil académique du 13 avril 2021.

Le Conseil d'administration a demandé la suppression de la phrase imposant la durée des stages en Master « Il est demandé qu'un minimum de 6 mois de stage soit proposé à tous les étudiants sur l'ensemble de leur master (hors vacances scolaires), dont un minimum de 8 semaines en M1. »

POUR
VOTE

Nouvelle proposition :

- Les expériences en milieu professionnel, dont les stages, sont un mode d'acquisition des connaissances et des compétences indispensables pour la majorité des formations de master.
- L'évaluation des acquisitions pendant les stages doit être intégrée dans l'évaluation des compétences.
- **Il est demandé que, dans la mesure du possible, un minimum de 6 mois de stage soit proposé à tous les étudiants sur l'ensemble de leur master, dont un minimum de 5 semaines en M1.**
- **Si l'organisation pédagogique de la formation ne le permet pas, ce stage devra être remplacé par un mémoire de recherche ou un dossier.**
- La possibilité de reconnaître une expérience professionnelle antérieure à la formation et de valider, sur cette base, certaines des compétences doit être envisagée.

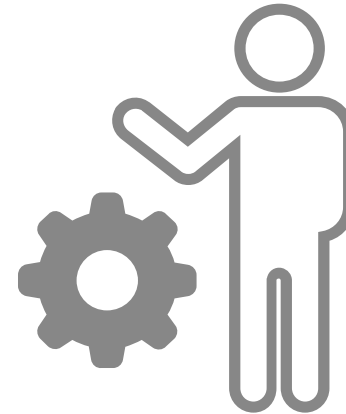
5-2 Projet offre de formation

Evolution de l'offre :

- 113 mentions demandées (vs 110 mentions sur le présent contrat)
 - 10 demandes de création
 - dont 2 mentions hors nomenclature
 - 7 mentions non renouvelées

Répartition :

- ✓ Premier cycle :
 - ✓ 16 mentions de licence
 - ✓ 3 DFG
 - ✓ 44 LP
- ✓ Deuxième cycle :
 - ✓ 2 DFA + 1 diplôme de maïeutique (grade de master) ;
 - ✓ 47 masters



Projet offre de formation

Restructurations/réorganisations :

Esthua	L	Sciences sociales	abandon
--------	---	-------------------	---------



création	L	Tourisme
création	L	Arts

+

création	LP	Métiers du tourisme et des loisirs
création	M	Management sectoriel

Sciences	LP	Métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion de données	abandon
----------	----	--	---------



création	LP	Métiers de l'informatique: applications web
----------	----	---

Projet offre de formation

Suppressions

Esthua	LP	Métiers du BTP : Bâtiment et construction	abandon
Esthua	LP	Management des activités commerciales	abandon
Esthua	LP	Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens	abandon
IRCOM	L	Science politique	abandon
IUT	LP	Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	abandon



Créations

LLSH	création	M	Etudes sur l'enfance
Santé	création	LP	Préparateur en pharmacie



Créations partenaires

IUT (ESA)	création	LP	Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des entités agricoles
UCO	création	LP	Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles
UCO	création	LP	Services à la personne



Projet offre de formation

Evolution des LP vers des BUT :

LP	Gestion des achats et des approvisionnements	intègrera	B.U.T	Techniques de Commercialisation - Parcours Business international : achat et vente
LP	Métiers de la gestion et de la comptabilité : Fiscalité	intègrera	B.U.T	Gestion des Entreprises et Administrations-Parcours Gestion comptable, Fiscale et financière
LP	Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle	intègrera	B.U.T	Carrières Sociales -parcours Assistance Sociale

4-2 Projet offre de formation globale

Présentation politique et stratégique de l'offre de formation (doc DA02) : à valider au CAC du 15 juin

Architecture globale de l'offre de formation (doc DA03) :
POUR VOTE

Liste des LP intégrant les BUT (doc DA10) : **POUR VOTE**

4-3 Nouvelle offre de formation premier cycle

Fiches DA04

[LIEN VERS LE DOSSIER TEAMS](#)

POUR VOTE

Calendrier des prochains Conseils Académiques

- **Mardi 15 juin 2021 à 14h30**
- **Mardi 6 juillet 2021 à 14h30**